

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°6

OBJET :

RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Le maire certifie sous sa responsabilité la caracté-
re exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 18

Pouvoir(s) : 6

Absent(s) : 9

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

13/12/24

Publication le :

13/12/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le dix décembre deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Eric LACROIX (à Thierry THOLIN), Jean-Pierre HERRADA (à Jean-François TEIL), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Emmanuel MAETZ (à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Pascale CERNICCHIARO)

Le ou les membres absent(s) : Eric LACROIX, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Emmanuel MAETZ, Rémi LABROSSE, Romain COLLIER, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances –affaires générales réunie le 02/12/2024

Il est rappelé au Conseil municipal que les communes peuvent avoir recours à des vacataires.

Trois conditions doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Considérant la nécessité d'avoir recours à deux vacataires ;

Le Conseil municipal décide :

- **DE RECRUTER** deux vacataires pour effectuer le placement des forains au marché du mardi matin du 01/01/2025 au 31/12/2025. Etant précisé qu'un seul vacataire interviendra chaque semaine.
- **DE FIXER** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 63€ pour une demi-journée.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget
- **DE DONNER** tout pouvoir à M le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations Pour copie conforme.

Amplepuis, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 069-216900068-20241210-240706-DE